



Mairie de
MARIGNY LES REULLEE
5 rue de la Mairie
21200 MARIGNY LES REULLEE

Permanences :
Mardi de 17h00 à 19h00

Tél. : 03.80.26.60.07
Maire, J-P BOURGOGNE : 06.37.64.99.56
2^{ème} Adjoint, R. DEBOIBE : 06.12.60.13.53

Mail : marigny.reullee@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

Du 5 Octobre 2021

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers administrés,

Le 15 septembre dernier, notre doyen M. Marcel MARGEON nous quittait. Pour ceux qui ne l'ont pas connu ou peu connu vous trouverez dans ce bulletin l'hommage qui lui a été rendu lors de ses obsèques le 22 septembre en l'église de Marigny.

Lors du dernier conseil municipal, les conseillers ont pris connaissance des dernières demandes de propriétaires souhaitant voir leur terrain devenir constructible. Comme indiqué dans le bulletin de juillet, certaines demandes ne seront pas satisfaites.

En effet, les surfaces impactées représentent quelques hectares ; pour information, la demande d'un propriétaire du monde agricole représente 30% (14700m²) de la surface totale impactée. Il ne faut pas rêver les zones constructibles seront très limitées.

Avant d'aller plus loin dans la démarche de révision de la carte communale, je vais rencontrer la DDT (Direction Départementale du Territoire), la chambre d'agriculture et les représentants du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) afin de leur soumettre notre projet. A la réception de leurs conclusions, j'organiserai une réunion avec toutes les personnes intéressées et le conseil municipal.

Autre sujet récurrent, en effet depuis quelques temps les problèmes de voisinage, de non-respect de certaines règles s'intensifient :

- Chiens en divagation dans le village et même sur la D973 qui peuvent causer un accident ;
- Prolifération de rats qui envahissent le voisinage en raison d'un important élevage de poules ;
- Nuisances sonores, musique, aboiements de chiens le jour et la nuit ;
- Stationnement gênant sur la voie publique ;
- Vitesse excessive dans le hameau de Reullee ;
- Rues souillées par de la terre des champs ;
- Etc etc...

Toutes les semaines, je dois faire le gendarme pour régler des différends, cela devient usant. J'en appelle à votre compréhension pour que ces situations s'améliorent.

Fidèlement.
Jean-Paul BOURGOGNE.

Hommage du Maire et de son conseil municipal



Le 15 septembre, M. François MARGEON « dit Marcel » nous a quitté dans sa 96^{ème} année.

Pour tous ceux qui l'ont connu, Marcel était un homme respectueux des autres et attentif à eux, une personnalité toujours accessible et disponible.

Avec son décès, c'est une page de l'histoire de Marigny-les-Reullée qui se tourne, on vient de perdre notre doyen et la mémoire de notre commune.

Notre village est en deuil de celui qui a siégé près d'un demi-siècle au conseil municipal, 48 ans exactement, 8 mandats successifs, 30 années conseiller et 18 années en tant que 1^{er} adjoint.

A chaque élection, il faisait le plein de voix, des scores à faire pâlir nos politiques, il aurait pu être Maire mais il ne l'a jamais souhaité.

Il aura connu trois Maires, M. Henri DROST, M. Bernard JAVEL, et moi-même.

Reconnu pour son investissement personnel, il aura collectionné toutes les médailles d'honneur régionale, départementale et communale décernées pour 20, 30 et 35 ans de service.

Durant toutes ces années d'élu, il participera à de nombreuses décisions qui aujourd'hui font qu'il est agréable de vivre dans notre petite commune.

- Installation du réseau d'eau potable en 1956 ;
- Remembrement en 1968 ;
- Création du lotissement à Reullée en 1974, le village ne comptait plus que 100 habitants à cette époque ;
- Mise en place de l'éclairage public ;
- Assainissement, réseaux d'eaux pluviales ;
- Embellissement du village.

La liste est longue.

Il aura eu d'autres casquettes :

- Médaillé du mérite mutualiste en tant que président de la Caisse Locale de Groupama de Corberon Marigny durant de longues années.
- Président de l'Association Foncière durant 15 années.

Avec toutes ces activités, il lui a fallu exercer son dur métier d'agriculteur, son épouse Lucienne a su le seconder dans sa tâche.

A titre personnel, en 1983 quand je suis devenu Maire, il aura été mon 1^{er} adjoint durant 12 années, un vrai plaisir de travailler avec lui, j'étais jeune Maire, ses conseils m'ont été précieux.

Jamais un mot plus haut que l'autre, ses compétences, sa disponibilité, sa gentillesse, sa discrétion, sa fidélité, des qualités que la population a toujours reconnues et qui ont fait de lui un homme droit et respecté.

A son épouse Lucienne, à ses enfants, à ses petits-enfants, à sa famille, à ses amis, nous voulons dire combien Marcel, par son comportement et son action, a mérité notre respect et notre profonde reconnaissance.

Madame Lucienne MARGEON et toute sa famille, très touchés des marques d'attention que vous leurs avez témoignés lors des obsèques de Monsieur François MARGEON vous adressent leurs sincères remerciements.

INFOS PRATIQUES



Vous emménagez à MARIGNY LES REULLEE...

Nous vous souhaitons la bienvenue dans le village de Marigny les Reullée, propriétaires comme locataires.

Afin de faciliter votre intégration dans la commune, nous vous invitons à passer en mairie, munis de votre livret de famille. Certains renseignements sont utiles pour l'inscription des enfants à l'école, le recensement militaire ou encore pour les associations. A défaut, vous pouvez nous adresser un mail !

HORAIRE MAIRIE :

Mardi de 17h00 à 19h00.

HORAIRES AGENCES POSTALES de CORBERON et de MEURSANGES :

Du lundi au vendredi de 10H00 à 12H30 et le samedi 10h à 12h.

INFO : Un distributeur à pain a été installé sur la Commune de CORBERON vers le restaurant LE CORBERON.

Sur la Commune de MARIGNY LES REULLEE :



NOUVEAU : Le camion de PIZZA LOISY s'installera chaque samedi soir « place de l'église de Marigny ».



Ordures Ménagères : Il est rappelé que les bacs jaunes ne sont pas prévus pour collecter des gros cartons ; des bennes prévues à cet effet sont à votre disposition à la déchetterie de TRAVOISY.

En cas de casse de l'un de vos couvercles de bacs à ordures ménagères, n'hésitez pas à contacter la Mairie, le changement est fait par les services de la Communauté d'Agglomération à titre gratuit.

Vos papiers d'identité

Carte Nationale d'Identité, Passeport Biométrique...Les dépôts des dossiers se font uniquement sur rendez-vous. Vous pouvez prendre contact avec ce service de l'Etat-Civil de la Mairie de BEAUNE au 03 80 24 56 87.



Prévoir un délai d'environ 5 semaines pour obtenir la carte d'identité et/ou le passeport à compter du dépôt du dossier. Ces délais peuvent varier en fonction de la période.

Rappel important : *Dès que vous quittez le territoire français, vous devez avoir en votre possession une carte nationale d'identité ou un passeport, selon les pays, en cours de validité. Il en est de même pour les enfants, quelque soit leur âge. Pour certaines destinations, un visa est nécessaire, la validité de votre passeport doit être supérieure à 3 mois ou à 6 mois selon les pays... Renseignez-vous sur cette page pour toute précision complémentaire.*

Vous pouvez dès maintenant convenir d'un rendez-vous pour les documents ci-dessous grâce au lien suivant : <https://www.clicrdv.com/mairie-de-beaune>

Afin de faciliter vos démarches, vous trouverez ci-dessous le lien sur le site de la Ville de Beaune :

<https://www.beaune.fr/beaune-au-quotidien/etat-civil-papiers-didentite-elections-vie-citoyenne/papiers-didentite/>

Pour des informations sur les photos d'identité, attention les photos ne sont pas faites en mairie

Le dossier est à établir dans l'une des 2000 communes équipée d'un dispositif de recueil à Beaune se présenter au bureau CNI et Passeports situé au 8 rue de l'Hôtel de Ville. La présence du demandeur est impérative pour la prise d'empreinte et la signature au dépôt du dossier et au retrait de la carte d'identité.

Extrait du Compte-rendu du 14 Septembre 2021

Présents : Régis DEBOIBE, Jean-Paul BOURGOGNE, LEGUAY Vincent, NIQUET Sébastien, RATEAU Sylvie, Jérémie NOBS, DE CHASSEY Nicolas, COUVENT Romain.

Absente excusée : VASSEUR Bettina et Marielle VIOLOT.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la dernière réunion.

Autorisation de signature de la convention de collecte des déchets

M. le Maire donne lecture de la convention relative à la collecte des déchets ménagers assimilés entre les communes du territoire et la Communauté d'Agglomération de BEAUNE.

Ce montant s'élève à 299.70 € par an pour la Commune de Marigny les Reuillée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention des déchets ménagers, ainsi que ses avenants éventuels.

Devis réparations suite à sinistre

« Réparation des vitraux »

- 2 devis PAROT
 - Restauration des vitraux du chevet à l'existant : 12 618,60 € HT, soit 15 142,32 € TTC
 - Remise à neuf des vitraux du chevet identique aux vitraux de la nef : 11 187,32 € HT, soit 13 424,78 € TTC (cette solution n'est pas retenue)

 - Grillage métal à peindre : 2 073,60 € TTC
 - Grillage cuivre : 3 571,20 € TTC 1 devis Manufacture Vincent Petit
 - > la grillage n'est pas pris en charge par l'assurance
 - Restauration des vitraux du chevet à l'existant : 17 606 € HT, soit 21 127,20 € TTC (sans grillage)

- 1 devis entreprise MICOL
 - Restauration des vitraux du chevet à l'existant avec protection grillage en cuivre compris : 11 844,33 € sans TVA. Devis accepté par le Conseil.

« Renouvellement des 7 tabliers des volets de la mairie »

- 1 devis Menuiserie FAUTRELLE : 5 712.00 € TTC
- 1 devis COTE D'OR FERMETURE : 5 575.92 € TTC

Le Conseil accepte le devis de l'entreprise COTE D'OR FERMETURE

« Réparation vitre cassée de la fenêtre du toit de la mairie »

- Estimation de l'assurance 300 €

Le tableau des remboursements Expert se répartisse comme suit :

- Valeur à neuf : 17 720,25 €
- Vétusté : 3 170,63 € (Remboursé par GROUPAMA en 2^{ème} indemnité)
- Vétusté déduite : 14 549,62 € (1^{ère} indemnité)
- Franchise : 600 €

Demande de Fonds de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- SOLLICITE l'aide de la Communauté d'Agglomération au titre de l'ADS pour les travaux de plomberie à la mairie et l'achat d'un frigo ;

- DEFINIT le plan de financement comme suit :

DARTY	874.17 € HT
SARL LIEGEON	2 032.56 € HT
Dépenses totales des travaux :	2 906.73 € HT

Recettes :

Fonds de Concours ADS	1 288.00 €
Restant à charge à la Commune	1 618.73 €
Total Recettes :	2 906.73 € HT

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Demande de subventions – Travaux d'accessibilité 3^{ème} Tranche

Cette délibération annule et remplace celle du 6 avril 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet concernant les travaux d'accessibilité (3^{ème} Tranche) 103m² de zones roulantes en béton désactivé dans la cour de la Mairie pour un montant estimatif de 8 986 € HT ;
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la "DETR 2022" ;
- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif au titre de l'Appel à Projets "Village Côte d'Or" ;
- PRECISE que les travaux seront réalisés qu'à condition d'obtenir la subvention sollicitée et que ceux-ci ne commenceront pas avant la réception de l'arrêté d'attribution ;
- PRECISE que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement du budget de la Commune ;
- S'ENGAGE à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet ;
- ATTESTE que le bâtiment est propriété de la Commune ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.

Point sur les travaux

- Travaux local infirmière

Pour info, la commande a été signée le 11 janvier 2021 ; après des dizaines de relance (sms, mails), la pose est prévue ce vendredi 17 septembre.

Les travaux pourront ainsi reprendre, placo à terminer, carrelage, électricité, peinture.

- Réfection en cours de la douche + WC + robinetterie de l'appartement pour un coût de 2 032.56 € HT
- Installation de rayonnages dans les wc enfants pour le rangement du contenu de l'armoire du club Marigny Loisirs qui était présent dans la salle école.
- M. le Maire souhaiterait que l'on donne un nom à la salle d'école. A réfléchir pour un prochain conseil.

Informations et Questions diverses

- Contrôles des assainissements individuels (SPANC) : 46 réalisés à ce jour sur 76.

- M. Jérôme PIROT (Enedis) nous a proposé des travaux d'élagage pour former le personnel d'Enedis à titre gratuit. Plusieurs points ont été ciblés, s'il y a accord de sa direction, les travaux seront réalisés à la mi octobre.

- Toutes les demandes des personnes intéressées par la révision de la carte communale ont été prises en compte, un plan a été établi avec le détail des zones concernées. Un rendez-vous va être pris avec M. MOMBRIAL de la Com. d'agglo, puis ensuite avec la DDT afin de cibler au mieux ce qui est possible d'être retenu. IL faudra consulter le dernier document du SCOT.

- Ambroisie sur la commune : Jérémie NOBS présente la plante « Ambroisie » qui est soumise à contrôle et qui commence à envahir les champs et les accotements.
- Suite à la tempête du 19 juin, les arbres obstruant la rivière ont été retiré à partir du 21 juillet, les nouveaux propriétaires du moulin nous ont remercié.
- Chemin piétonnier de Moisey pour que les enfants accèdent à l'abribus « rue du Porche » en toute sécurité.

Le résultat de la consultation faite au département : 30 000 € à la charge de la commune.

Au départ, nous avions 6 enfants, et à présent 3, la commune abandonne le projet.

M. le Maire en profite pour dire qu'il a demandé à la Com d'AGGLO d'intégrer l'arrêt de bus de Fermes à Moisey au prochain appel d'offres des transports. Le débat s'annonce compliqué, pour info, la commune paie 730€ par an pour maintenir cet arrêt de bus.

- Salle d'école :

Reprise des cours de gym tous les lundis et des rencontres tous les jeudis pour nos aînés.